

République Française

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

Boucle Nord de Seine

Séance du Conseil de Territoire

du 12 décembre 2016

COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille seize, le lundi 12 décembre à 18h30, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Gennevilliers, les membres du Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial « BOUCLE NORD DE SEINE », suite à la convocation du 5 décembre 2016 conformément l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

Madame Fatima AMARIR, Madame Sémia ANZAGH, Monsieur Fabien BENEDIC, Madame Céline CHARAIX, Madame Chantal COLIN, Monsieur Philippe DOUCET, Monsieur Khaled EL HADDAD (18h53), Madame Marie France LE NARGARD, Monsieur Philippe METEZEAU, Monsieur Georges MOTHRON, Monsieur Xavier PERICAT, Madame Naïma RAIB, Monsieur Gilles SAVRY, Madame Anne-Sophie VUILLEMIN, Monsieur Manuel AESCHLIMANN, Madame Marie-Do AESCHLIMANN (19h15), Madame Julie CAZABAN, Madame Rita CHRIQUI – MENGEOT, Monsieur Antoine de PINS, Madame Josiane FISCHER, Monsieur Thomas LAM, Monsieur André MANCIPOZ, Madame Claire MAYOLY-FLORENTIN, Madame Sylvie MEYNARD, Monsieur Eric JUSTICE (19h05), Monsieur Benoît BOULDOIRES (18h56), Madame Anne-Christine JAUFFRET, Madame Sylvie MARIAUD, Monsieur Yves REVILLON, Monsieur Henri VINCENT, Monsieur Manuel ALLAMELLOU (18h50), Monsieur Stéphane COCHEPAIN, Madame Agnès DELACROIX, Monsieur Jean-Pierre GARNIER, Madame Samia IDRI BAYOL, Madame Evelyne LAUER, Madame Alice LE MOAL, Monsieur Rémi MUZEAU, Monsieur Patrice PINARD, Monsieur Alexis BACHELAY, Monsieur Jean-Paul BOLUFER, Madame Caroline COBLENTZ, Madame Amélie DELATTRE, Madame Nadia FRONTIGNY, Madame Nicole GOUETA, Monsieur Samuel METIAS, Monsieur Michel MOME, Monsieur Yves PIQUE, Madame Fatoumata SOW, Madame Marie-Lise VALLEE, Monsieur Grégory BOULORD, Monsieur Patrice LECLERC, Madame Laurence LENOIR, Madame Nadia MOUADDINE, Madame Anne-Laure PEREZ, Madame Délia TOUMI, Monsieur Alain-Bernard BOULANGER, Madame Christine LORIAUX, Monsieur Mohamed MAAZOUZI, Monsieur Pascal PELAIN,

POUVOIRS DONNÉS:

Madame Fatiha BACHA représentée par Madame Fatima AMARIR
Monsieur Mickaël CAMILLERI représenté par Monsieur Gilles SAVRY
Monsieur Benoît CLAVEL représenté par Monsieur Xavier PERICAT
Monsieur Franck DEBEAUD représenté par Georges MOTHON
Madame Renée KARCHER représentée par Monsieur Fabien BENEDIC
Madame Aurélie MERGY représenté Monsieur e par Monsieur Philippe METEZEAU
Madame Marie-Do AESCHLIMANN, représentée par Madame Sylvie MENARD jusqu'à 19h15
Monsieur Basile FANIER, représenté par Madame Marie-Do AESCHLIMANN
Monsieur Guillaume MARE représenté par Monsieur Thomas LAM
Madame Delphine MERIC représentée Madame Laurence LENOIR
Madame Lara PARRENIN représentée Monsieur André MANCIPOZ
Madame Nadoi HADRI représentée par Madame Agnès DELACROIX
Monsieur Luc MERCIER représenté par Monsieur Patrice PINARD
Monsieur Yahia BOUCHOUICHA représenté par Monsieur Patrice LECLERC
Monsieur Marc HOURSON représenté par Madame Anne-Laure PEREZ,

ABSENTS :

Monsieur Romain JEHANIN, Madame Anne BOURDU, Monsieur Rachid CHAKER, Madame Leila LEGHMARA, Monsieur Sébastien PERROTEL, Monsieur Chaouki ABSSI

-oOo-

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Nicole GOUETA, Présidente.

Monsieur Michel MOME est désigné comme Secrétaire (art. L.2121-15 du CGCT).

Le procès-verbal de la séance du Conseil de Territoire du 17 octobre est approuvé à l'unanimité.

L'inscription en urgence de la délibération n°2016/S07/011 et de la note d'information intitulée « Lancement d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation d'une étude de définition des stratégies de développement du territoire « Boucle nord de Seine » est approuvée.

-oOo-

L'ordre du jour est abordé.

-oOo-

Entendu l'exposé de Monsieur Remi MUZEAU,

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

DELIBERE

**2016/S07/001 Fixation des montants du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT)
pour l'année 2016.**

Article 1 : Fixe les montants des Fonds de Compensation des Charges Territoriales de ses Communes membres pour l'année 2016 comme suit :

- Argenteuil :	1 738 383,46 Euros
- Asnières-sur-Seine :	6 358 450,13 Euros
- Bois-Colombes :	1 459 239,62 Euros
- Clichy-la-Garenne :	7 246 100,46 Euros
- Colombes :	6 945 979,46 Euros
- Gennevilliers :	5 286 246,55 Euros
- Villeneuve-la-Garenne ² :	1 429 225,82 Euros.

Article 2 : Fixe le montant total des Fonds de Compensation des Charges Territoriales à percevoir par l'EPT pour l'année 2016 s'élève à 30 463 625,51 Euros.

Annexe : Rapport de la Commission locale d'évaluation des charges territoriales.

Résultat des votes :

Pour : 61

Contre : 0

Abstentions : 10 (Monsieur Fabien BENEDIC, Madame Chantal COLIN, Monsieur Philippe DOUCET, Madame Renée KARCHER, Monsieur manuel ALLAMELOU, Monsieur Alexis BACHELAY, Madame Fatoumata SOW, Madame Laurence LENOIR, Madame Delphine MERIC, Madame Samia IDRI BAYOL).

Ne participe pas au vote : 0

Entendu l'exposé de Monsieur Remi MUZEAU,

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

DELIBERE

2016/S07/002 **Décision modificative n°1 au budget principal de l'Etablissement Public Territorial pour l'année 2016.**

Article Unique : APPROUVE la Décision Modificative n°1 au budget primitif de l'EPT pour l'année 2016, tel qu'annexé.

Annexe : Décision modificative.

Résultat des votes :

Pour : 62

Contre : 0

Abstentions : 10 (Monsieur Fabien BENEDIC, Madame Chantal COLIN, Monsieur Philippe DOUCET, Madame Renée KARCHER, Monsieur manuel ALLAMELOU, Monsieur Alexis BACHELAY, Madame Fatoumata SOW, Madame Laurence LENOIR, Madame Delphine MERIC, Madame Samia IDRI BAYOL).

Ne participe pas au vote : 0

-oOo-

Entendu l'exposé de Monsieur Remi MUZEAU,

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

DELIBERE

2016/S07/003 **Décision modificative n°1 au budget annexe de l'assainissement de l'Etablissement Public territorial pour l'année 2016.**

Article Unique : APPROUVE la Décision Modificative n°1 au budget primitif du service annexe de l'assainissement de l'EPT pour l'année 2016, tel qu'annexé.

Annexe : Décision modificative.

Résultat des votes :

Pour : 62

Contre : 0

Abstentions : 10 (Monsieur Fabien BENEDIC, Madame Chantal COLIN, Monsieur Philippe DOUCET, Madame Renée KARCHER, Monsieur manuel ALLAMELOU, Monsieur Alexis BACHELAY, Madame Fatoumata SOW, Madame Laurence LENOIR, Madame Delphine MERIC, Madame Samia IDRI BAYOL).

Ne participe pas au vote : 0

-oOo-

Entendu l'exposé de Monsieur Remi MUZEAU,

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

DELIBERE

2016/S07/004 Désignation des représentants de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine au sein du Conseil Syndical du SYCTOM.

Article Unique : Sont désignés représentants de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine au sein du Conseil Syndical du SYCTOM :

Titulaires

- Monsieur PINARD (Clichy-la-Garenne)
- Monsieur MERIOT (Gennevilliers)
- Madame GOUETA (Colombes)
- Madame AESCHLIMANN (Asnières-sur-Seine)
- Monsieur PELAIN (Villeneuve-la-Garenne)

Suppléants

- Monsieur VINCENT (Bois-Colombes)
- Madame JAUFFRET (Bois-Colombes)
- Monsieur METIAS (Colombes)
- Monsieur SITBON (Asnières-sur-Seine)
- Monsieur MAAZOUZI (Villeneuve-la-Garenne)

Résultat des votes :

Pour : 62

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne participe pas au vote : 10

(Monsieur Fabien BENEDIC, Madame Chantal COLIN, Monsieur Philippe DOUCET, Madame Renée KARCHER, Monsieur manuel ALLAMELOU, Monsieur Alexis BACHELAY, Madame Fatoumata SOW, Madame Laurence LENOIR, Madame Delphine MERIC, Madame Samia IDRI BAYOL).

-oOo-

Entendu l'exposé de Madame GOUETA ;

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

DELIBERE

2016/S07/005 **Avis sur la restitution de la compétence «propreté des espaces publics» exercée par le SYELOM aux communes et groupements de communes y ayant souscrit.**

Article 1^{er} : Décide la restitution de la compétence « études et actions en matière de propreté des espaces publics » à chaque adhérent ayant transféré cette compétence, commune ou EPT en représentation-substitution des anciennes communautés adhérentes, telles que mentionnés ci-dessus et listés dans la délibération n° 01-260916 du Comité syndical du SYELOM en date du 26 septembre 2016, avec toutes conséquences de droit

Résultat des votes :

Pour : 63

Contre : 0

Abstentions : 10(Monsieur Fabien BENEDIC, Madame Chantal COLIN, Monsieur Philippe DOUCET, Madame Renée KARCHER, Monsieur manuel ALLAMELOU, Monsieur Alexis BACHELAY, Madame Fatoumata SOW, Madame Laurence LENOIR, Madame Delphine MERIC, Madame Samia IDRI BAYOL).

Ne participe pas au vote : 0

-oOo-

Entendu l'exposé de Madame GOUETA ;

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

DELIBERE

2016/S07/006 **Création d'un poste d'administrateur Territorial. Modification du tableau des effectifs de l'Etablissement Public Territorial.**

Article 1^{er} : **DÉCIDE** de la création d'un emploi d'administrateur et autorise Madame la Présidente à y pourvoir dans les conditions statutaires.

Article 2 : **ADOpte** le tableau des effectifs de l'Etablissement tel qu'annexé à la présente délibération arrêté à la date du 12 décembre 2016.

Article 3 : **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Résultat des votes : Unanimité
Pour : 73
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne participe pas au vote : 0

-oOo-

Entendu l'exposé de Madame GOUETA,

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

DELIBERE

2016/S07/007 **Mise en place du régime indemnitaire les cadre d'emplois des administrateurs et Directeurs généraux des services.**

Article 1 : d'**ATTRIBUER**, au Directeur Général des Services de l'Etablissement Public Territorial rémunéré par référence à un indice et relevant du cadre d'emploi des administrateurs territoriaux, une indemnité de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel,

Elle se compose :

- d'une indemnité liée au Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise (IFSE), versée mensuellement,
- d'un Complément Indemnitaire Annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de service, versé en une seule fois.

1.1 Montants de référence

Chaque part de prime est composée d'un montant de base modulable individuellement dans la limite

de plafonds précisés par arrêtés ministériels, applicables aux agents des Collectivités.

L'IFSE est versée en tenant compte du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions occupées.

Ces fonctions sont classées au sein de 4 groupes au regard des critères professionnels suivants :

- Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception,
- Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,
- Sujétions particulières.

La présente délibération concerne les groupes 1 : Responsabilité d'une Direction Générale, 2 : Responsabilité d'une Direction Générale Adjointe et 3 Direction.

Le CIA tient compte de l'engagement et de la manière de servir, apprécié au moment de l'évaluation.

Il est proposé les montants annuels de référence suivants :

	Cadre d'emploi	IFSE Montant maximum €	CIA Montant maximum €
Groupe 1 – Directeur Général des Services	Administrateur	49 980	8 820
Groupe 2 – Directeurs Généraux Adjoint des Services	Administrateur	46 920	8.280
Groupe 1 – Directeurs	Administrateur	42 330	7 470

Ces montants sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils seront réduits au prorata de la durée effective pour les agents exerçant à temps partiel ou à temps non complet.

1.2 Modulations individuelles

A. Part fonctionnelle.

La part fonctionnelle sera versée mensuellement sur la base d'1/12^{ème} du montant annuel individuel attribué par arrêté du Président.

B. Part liée à l'engagement professionnel et la manière de servir

Il est proposé d'attribuer individuellement aux agents un coefficient de prime appliqué au montant de base et pouvant varier de 0 à 100%. Ce coefficient sera déterminé à partir des résultats de l'évaluation professionnelle.

La part liée à la manière de servir sera versée annuellement en une seule fois.

Le coefficient attribué sera revu annuellement à partir des résultats des entretiens professionnels.

1.3 Modalités de retenue pour absence ou de suppression

L'autorité territoriale pourra, au vu de la gravité des faits commis par un agent, ou des dysfonctionnements engendrés sur la bonne marche du service, réduire, suspendre ou supprimer la

part indemnitaire liée à la manière de servir.

ARTICLE 1 bis : d'ATTRIBUER au Directeur Général des Services de l'Etablissement Public Territorial une prime de responsabilité et des frais de représentation dans la limite des montants fixés par les textes.

ARTICLE 2 : de DONNER tous pouvoirs au Président pour fixer, moduler ou suspendre les attributions individuelles du Directeur Général des Services concernés par les dispositions de la présente délibération sur le fondement des critères définis par les textes réglementaires, sur 2017.

ARTICLE 3 : de PERMETTRE la revalorisation des taux et montants de la présente délibération en application des textes réglementaires en vigueur.

ARTICLE 4 : d'IMPUTER le montant de la dépense résultant de l'application de la présente délibération sur le crédit inscrit, chaque année, au budget de l'exercice en cause.

ARTICLE 5 : de DONNER tous pouvoirs au Président pour la bonne application des présentes.

Résultat des votes : Unanimité
Pour : 73
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne participe pas au vote : 0

-oOo-

Entendu l'exposé de Monsieur Patrice LECLERC,

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

DELIBERE

2016/S07/008

Approbation de la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Colombes.

Article 1^{er} : Approuve la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Colombes.

Article 2 : Prend acte de l'avis défavorable du commissaire enquêteur à la suppression de la protection du café-restaurant « Le Valmy » à l'annexe patrimoine du Plan Local d'Urbanisme et répondra à sa demande d'étude architecturale et urbaine à mener sur la compatibilité du maintien de ce bâtiment avec le projet sur l'îlot Colombus.

Article 3 : Lève les réserves du commissaire enquêteur relatives :

- au projet de la ZAC de la Marine en s'engageant à respecter les hauteurs prévues à l'étude de faisabilité pour les lots K1 à K5 et de la rue Champy et en maintenant les lots J2 et J3 dans le zonage d'origine, UF.
- au projet d'aménagement de l'Arc Sportif puisque les études techniques telles que la mise à jour de l'étude d'impact, le dossier Loi sur l'eau sont en cours de finalisation à ce jour,

qu'elles sont réalisées en prenant en compte les contraintes liées au PPRI et qu'elles seront soumises aux autorités compétentes.

Article 4 : Prend en compte les recommandations du commissaire enquêteur liées : au projet d'aménagement de la ZAC de la Marine (étude circulation-stationnement et information des habitants du quartier), aux dispositions particulières introduites en zone UA et se rapportant aux grands commerces (à partir de 3 000 m² SdP), au changement de zonage de UD en UCb du secteur rue Youri Gagarine en veillant aux hauteurs, aux conditions de circulation et stationnement et à la bonne information des habitants du quartier.

Article 5 : La présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R153-20 du code de l'urbanisme, d'un affichage pendant un mois au siège de l'EPT et à la Mairie de Colombes, d'une mention dans un journal diffusé dans le Département et d'une publication au recueil des actes administratifs mentionnés à l'article R5211-41 du code général des Collectivités Territoriales.

Article 6 : Le dossier de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à l'EPT - 1 bis, rue de la Paix – 92230 Gennevilliers, à la Mairie de Colombes aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture des Hauts-de-Seine.

Résultat des votes :

Pour : 64

Contre : 10 (Monsieur Fabien BENEDIC, Madame Chantal COLIN, Monsieur Philippe DOUCET, Madame Renée KARCHER, Monsieur manuel ALLAMELOU, Monsieur Alexis BACHELAY, Madame Fatoumata SOW, Madame Laurence LENOIR, Madame Delphine MERIC, Madame Samia IDRI BAYOL).

Abstentions : 0

-oOo-

Entendu l'exposé de Monsieur Manuel AESCHLIMANN,

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

DELIBERE

2016/S07/009 **Approbation de l'avenant n°6 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation du service annexe de l'assainissement sur le territoire de la ville de Colombes**

Article 1 : Approuve l'avenant n°6 au contrat de délégation de service public d'assainissement.

Article 2 : Autorise Madame la Présidente de l'Etablissement Public Territorial à signer ledit avenant.

Article 3 : Les crédits sont inscrits au budget assainissement de l'Etablissement Public Territorial.

Résultat des votes :

Pour : 64

Contre : 0

Abstentions : 10 (Monsieur Fabien BENEDIC, Madame Chantal COLIN, Monsieur Philippe DOUCET, Madame Renée KARCHER, Monsieur manuel ALLAMELOU, Monsieur Alexis BACHELAY, Madame Fatoumata SOW, Madame Laurence LENOIR, Madame Delphine MERIC, Madame Samia IDRI BAYOL).

Ne participe pas au vote : 0

-oOo-

Entendu l'exposé de Monsieur Alain-Bernard BOULANGER,

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

DELIBERE

2016/S07/010 **Avis sur le Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement.**

Article unique : EMET un avis défavorable au projet de Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement.

Résultat des votes :

Pour : 64

Contre : 10 (Monsieur Fabien BENEDIC, Madame Chantal COLIN, Monsieur Philippe DOUCET, Madame Renée KARCHER, Monsieur manuel ALLAMELOU, Monsieur Alexis BACHELAY, Madame Fatoumata SOW, Madame Laurence LENOIR, Madame Delphine MERIC, Madame Samia IDRI BAYOL).

Abstentions : 0

-oOo-

Entendu l'exposé de **Madame Nicole GOUETA**,

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

DELIBERE

2016/S07/011 **Conseil de Territoire du 18 janvier 2017 – Modification du lieu de la tenue de la séance**

Article unique: DECIDE de la tenue du Conseil de Territoire du mercredi 18 janvier 2017 dans la salle des fêtes, sise avenue du 8 mai 1945 à Villeneuve-la-Garenne (92390).

Résultat des votes :

Pour : 64

Contre : 0

Abstentions : 10(Monsieur Fabien BENEDIC, Madame Chantal COLIN, Monsieur Philippe DOUCET, Madame Renée KARCHER, Monsieur manuel ALLAMELOU, Monsieur Alexis BACHELAY, Madame Fatoumata SOW, Madame Laurence LENOIR, Madame Delphine MERIC, Madame Samia IDRI BAYOL).

Ne participe pas au vote : 0

-oOo-

NOTES D'INFORMATION

NOTE D'INFORMATION N2016/S07/N1

1) Contrat d'Intérêt National (CIN) de la ville de Clichy-la-Garenne.

Objet : Signature du Contrat d'Intérêt National (C.I.N.) entre l'État et la Ville de Clichy-la-Garenne

-oOo-

NOTE D'INFORMATION N2016/S07/N2

2) Lancement d'une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la réalisation d'une étude de définition des stratégies de développement du territoire « Boucle nord de Seine ».

OBJET : Lancement d'une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la réalisation d'une étude de définition des stratégies de développement du territoire « Boucle nord de Seine »

-oOo-

Questions diverses :

Pas de questions diverses,

-oOo-

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente remercie les participants et lève la séance à 20h04.

La Présidente



Nicole GOUETA